

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme Fallot Chantal.

Présents : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perréal, adjoint ; Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amorin, Bigot, MM. Merme, Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville.

Excusé : M. Emery.

Ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2014**
3. **Avenant Centre Communal Multi-Activités extérieurs et Champ de Foire**
4. **Déclaration d'intention d'aliéner**
5. **Commissions communales (document en votre possession)**
Syndicats intercommunaux et autres organismes
SEMCODA
Fédération nationale des communes forestières
SIEA
6. **Licence IV La Calèche**
7. **Vente Consorts Grandjean**
8. **Courriers - Divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Fallot est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2014

M. Aymont précise qu'il avait associé dans ses remerciements les deux conseillères municipales présentes qui ne se représentent pas. Après cette correction, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Avenant Centre Communal Multi-Activités extérieurs et Champ de Foire

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : proposition d'un avenant n°2 pour les aménagements extérieurs du Centre Communal Multi-Activités et du Champ de Foire.

M. le Maire explique que cet ensemble comporte plusieurs marchés :

- 1) Construction du bâtiment,
- 2) Aménagements intérieurs des locaux,
- 3) Aménagements extérieurs et Champ de Foire.

« Les Architectes du Paysage » qui assure la maîtrise d'œuvre de ces aménagements propose un avenant positif de 57.084.40€ HT et concerne divers travaux supplémentaires nécessaires à l'aménagement des espaces publics du Centre Communal Multi-Activités et du Champ de Foire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet avenant, qui porte le montant du marché de 661.729,50€ HT à 719.493.90€ HT.

M. le Maire propose de faire visiter le chantier aux conseillers et d'une manière plus générale la commune afin de faciliter aux nouveaux conseillers la connaissance des biens évoqués lors de séances.

M. le Maire rappelle que le local dentiste est toujours vacant suite au refus de M. Logeard d'occuper ce local. Un médecin-dentiste est intéressé par la reprise du local. M. le Maire lit sa lettre de motivation et insiste sur le fait que dans l'intérêt de la commune, des négociations doivent être engagées avec cette personne.

M. le Maire informe que 2 appartements sur 5 sont vendus à ce jour. Un 3^{ème} porte une option. Il resterait donc 1 T2 et 1 T3.

4. Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- La propriété de Mmes GUEGAN Rachel et VUICHARD Frédérique, 169 chemin des Arbalettes, B929 – B931 – B992 – B993, pour **** €
Acquéreur : SARL Les Belles Vues d'Ecorans, ZAC du Clos de Magny 01280 PREVESSIN-MOENS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette propriété.

5. Commissions communales (document en votre possession)

Syndicats intercommunaux et autres organismes

SEMCODA

Fédération nationale des communes forestières

SIEA

M. le Maire ré explique l'enjeu de chaque commission. S'ensuit la nomination volontaire des conseillers dans chacune d'entre elles selon leur préférence.

- **Commission voirie** (chemins, fossés, routes, cimetière, espaces arborisés, fleurs, plantations ...)

Président : M. PERRÉAL Lionel

M. CARLOD, M. MERME, M. EMERY, M. AYMONT, Mme BIGOT, Mme RIVOLLIER, M. VESIN.

- **Commission travaux et bâtiments** (constructions en cours, entretien bâtiments existants ...)

Président : M. PERRÉAL Lionel

M. CARLOD, M. EMERY, M. AYMONT, Mme BIGOT, Mme RIVOLLIER, M. VESIN.

- **Commission finances** (élaboration budget primitif, décision modificative)

Président : M. DUPARC André

M. PERRÉAL, M. AYMONT, Mme MOREL, Mme FALLOT, M. AMENO, M. DEVILLE, M. VESIN.

- **Commission communication** (édition écho collongeois, calendrier des fêtes avec les associations, gestion du site communal, jeunesse, sports)

Présidente : Mme NURY Nina

Mme MERESSE, M. DEVILLE, Mme VERNAZ, M. AYMONT, Mme AMORIN

- **Commission PLU Urbanisme** (permis de construire, déclarations préalables)

Président : M. DUPARC André

Mme MOREL, M. AYMONT, Mme FALLOT, M. PERRÉAL, M. VESIN.

- **Commission Cœur de Village** (aménagement secteur délimité par la Grand' rue, rue de l'Eglise, rue de la Bière et Champ de Foire)

Présidente : Mme MOREL Mireille

Mme FALLOT, Mme NURY, M. VESIN.

- **Commission d'appels d'offres** en fonction des travaux engagés

Président : M. DUPARC André

Titulaires : Mme MOREL, M. VESIN, M. EMERY

Suppléants : M. AYMONT, Mme NURY, M. PERRÉAL.

○ **Commission des Impôts Directs**

Président : M. DUPARC André

Commissaires Titulaires : M. CARLOD, Mme DALMEDO, M. MERME, M. GIROD Jean-Paul, M. ECHALLIER Jean-Claude, M. GIROD Bernard

Commissaires Suppléants : M. AYMONT, Mme VERNAZ, M. AMENO, M. JACQUET Yves, M. ZBINDEN Robert, M. FOL René.

○ **Conseil d'école**

2 titulaires - Relation avec les écoles

M DUPARC et M. MERME.

○ **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Président : M. DUPARC André

Membres du Conseil Municipal : Mme MOREL, M. PERRÉAL, Mme AMORIN, Mme NURY, Mme MERESSE, M. AYMONT.

Autres membres du CCAS : Mme DEVILLE Nicole, M. ECHALLIER Jean-Claude, Mme JACQUET Martine, Mme LELOURDY Eliane, M. SALA Francisque, Mme FAVRE Josette.

○ **Syndicats et autres organismes**

→ **CCPG :** **Titulaires :** M. DUPARC, Mme RIVOLLIER
Suppléants : M. AYMONT, M. EMERY

→ **PNR** (Parc Naturel Régional) : **Titulaire :** M. DUPARC
Suppléant : M. PERRÉAL

→ **Syndicat Intercommunal des Travaux Forestiers** : M. EMERY, M. DEVILLE

→ **Semcoda** : M. DUPARC

→ **SIEA :** **Titulaires :** M. DUPARC, M. PERRÉAL,
Suppléante : Mme RIVOLLIER

→ **SIVU du Crêt d'Eau :** **Titulaires :** M. DEVILLE, M. EMERY
Suppléant : M. VESIN

→ **SIVOS :** **Titulaires :** M. DUPARC, M. AYMONT
Suppléants : M. AMENO, Mme AMORIN

Responsable du Cimetière : M. PERRÉAL.

6. Licence IV la Calèche

Par délibération du 11 juin 2013 le Conseil Municipal avait accepté à la majorité d'acheter la licence IV de La Calèche au prix de 16.000€ à Mme Malval Karine née Lavigne.

Or un mandataire judiciaire nous apprend que le propriétaire de cette licence est la SARL La Calèche. Donc nous devons prendre une nouvelle délibération au nom de la SARL La Calèche.

Par cette acquisition nous voulions conserver cette licence au village en pensant créer un débit de boissons dans l'aménagement du cœur du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir cette licence au prix de 16.000€ à la « SARL La Calèche ».

7. Vente Consorts Grandjean

La famille Grandjean avait contacté M. le Maire car il envisageait de vendre leurs propriétés cadastrées F839, F838 et F154.

Suite à cette demande, M. le Maire a demandé une estimation à la Direction Générale des Finances Publiques.

Ces services ont estimé les parcelles F838 et F839 d'une surface de 103 m² à 9.270€ HT soit 90€ HT /m², la parcelle F154 d'une superficie de 332 m² au prix de 90.000€ HT.

Ces parcelles se situent dans le périmètre au PLU de l'aménagement Cœur de Village et de ce fait ont un intérêt primordial pour cette réalisation. La commune est déjà propriétaire des parcelles F803, F804, F158, F156, F153, F152, F150 et F151, F166, F165, en indivision la parcelle F157.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles au prix proposé par France Domaine.

8. Courriers – Divers

M. le Maire lit une lettre de M. Ozturk Ilham demandant l'autorisation d'installer un marché à Collonges le vendredi. Dans l'intervalle, ce Monsieur a fait une pétition et a recueilli 153 signatures.

La pratique est discutable.

D'une manière générale, un marché dans une aussi petite commune ferait du tort à nos commerces. Par ailleurs, la commune ne possède pas l'infrastructure pour accueillir ce marché : électricité, emplacement, nettoyage ...

A l'unanimité le Conseil refuse cette demande.

La distribution par zone du journal de la commune est redéfinie. Une liste est disponible.

Conseillers Municipaux	Nombre d'exemplaires	Secteurs de distribution
Rivollier M.	105	<ul style="list-style-type: none"> Rue du Fort de chaque côté de la fontaine jusqu'au n°694 (M. PILLOT) Rue de l'Alouette jusqu'au n°288 (M. DURAND) et le lotissement Immeuble le Fort Valentin (anciennement maison KHOLER LAUGAUDIN) (30)
Perréal L.	146	<ul style="list-style-type: none"> Grand'Rue de chaque côté depuis le n°11 (boucherie) jusqu'au lotissement de la Chenaz 85 allée de la Rippe (M. FILLON) Terrasses du Vuache, lot Promogim, rue de Pré Moitier Bibliothèque (20)
Vesin D.	55	<ul style="list-style-type: none"> la Citadelle Rue Ruybot (la montée de la Poste) Rue Fontaine Pary jusqu'aux dernières maisons de la route forestière
Dalmedo E.	85	<ul style="list-style-type: none"> Rue de l'Eglise jusqu'à l'Eglise Rue de la bière jusqu'à l'ancienne fruitière (avant caserne des pompiers) Immeubles : les Perces neiges, les Narcisses, les Bleuets, les Coquelicots, les Primevères, les Marguerites
Bigot K. / Vernaz C. / Amorin K.	170	<ul style="list-style-type: none"> Rue de la Bière à partir de la caserne des pompiers PHARISA inclus immeubles : les Jonquilles, les Crocus, les Violettes allée des Saules, lot Pré Fleuri Rue Pré Bachat jusqu'au n°161 (M. SALLET anciennement JOUHANNEAU) Immeuble face Crèche (Porte de France) + 6 maisons (Chaumartin) Immeubles Promogim
Dalmedo E.	65	<ul style="list-style-type: none"> Rue de l'Eglise à partir de la gendarmerie, rue du Pré du Château jusqu'au n°21 (M. MARIN) Rue du Mont Blanc jusqu'à la rue des Iles
Aymont F.	98	<ul style="list-style-type: none"> Route de Remolan, lot Verger Rue Pré du Château après le n°21 (M. MARIN) Lot. Du Châtelet, rue des Iles + M. MERME 126 route du Pays de Gex
Ameno M.	42	<ul style="list-style-type: none"> Villard Route de l'Alouette à partir du n°34 M. FAVRE maison à droite après le giratoire Route du Pont Carnot jusqu'au n°1781

Carlod M. / Merme R.	30	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre • Route de Pougny • Refat + chemin de Pré Morand jusqu'au n°244 (ferme ZUCCONE)+ les Iles (HENZER et voisins) • Ecorans n°1970 et n°1972 route du Pays de Gex (MM. DUPRAZ et ROMAND)
Morel M.	85	<ul style="list-style-type: none"> • Ecorans : rue Vie de l'Etraz jusqu'à la maison avant le n°543 (M. BESSON Charles) • Lotissement Bellevue avec rue de la Forêt inclus le n°20 (Mme DEFINOD)
Deville E.	85	<ul style="list-style-type: none"> • Ecorans village à partir du n°4 rue de la Forêt (M. HOFFMANN) sauf Route du Pays de Gex
Mairie	10	
TOTAL	976	

Enfin M. le Maire évoque les rythmes scolaires et précise qu'un certain nombre de communes voisines s'opposent fermement au projet. La discussion se poursuivra lors de la prochaine commission des écoles.

La séance est levée à 22h30.
